

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 6 février 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 février 2020 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 JANVIER 2020

M. ROUYER souhaite que soit ajouté au compte-rendu que, dans le cadre de la motion de soutien au projet de réalisation d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins, les arguments complémentaires suivants ont été avancés :

- M. ROUYER avait regretté qu'aucune étude d'impact n'ait été faite sur le trafic actuel de circulation à l'intérieur de Moulins,

- M. GONNOT avait souligné le risque écologique encouru dans l'hypothèse où les réseaux d'eaux du pont Régemortes cédaient, d'où la nécessité d'inclure ces réseaux à l'intérieur du nouveau pont.

Le compte rendu de la séance du 3 janvier 2020 est approuvé à 9 voix pour et 5 abstentions.

II – ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Afin de permettre à la commission des finances d'élaborer le budget 2020, il convient de définir les priorités d'investissements compte tenu des prévisions de la capacité de financement.

Mme LEPERON présente un tableau d'orientation budgétaire recensant les différents projets d'investissements qui pourraient être réalisés en 2020. Comme les années précédentes, l'optimisation des aides du département et de l'État continuera à être systématiquement recherchée.

Les principaux investissements envisagés en 2020 sont les suivants :

- Dans le cadre de la 3^{ème} tranche du 3^{ème} CCAB, l'aménagement du terrain situé derrière la salle Henri Baron et des berges de la Sonnante en un espace de plein air. En plus de cette aide départementale, les concours financiers de l'État et éventuellement de l'Europe dans le cadre du LEADER seront demandés.

- Le programme voirie représentera également un poste de dépenses important avec la réfection de plusieurs voies et chemins communaux ; nous pourrions obtenir l'aide financière du Conseil départemental pour ces travaux de voirie.

- Des travaux de rénovation de l'église Saint-Julien pourront être entrepris, sous réserve de l'attribution de subventions départementale et régionale (en partenariat avec la Fondation du Patrimoine).

- Des travaux de menuiserie et l'acquisition d'un poêle pour le restaurant Henri IV.

- Enfin, l'achat de panneaux de signalisation et de divers matériels : un broyeur, un photocopieur pour le secrétariat de mairie, un panneau d'information lumineux, un défibrillateur pour les abords de la salle Henri Baron, des extincteurs ou du matériel informatique.

III – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – 3^{ÈME} TRANCHE DU 3^{ÈME} CCAB

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation des travaux relatifs à la 3^{ème} tranche du 3^{ème} CCAB concernant les aménagements de plein air des terrains situés à l'arrière de la salle Henri Baron.

Il autorise également à l'unanimité M. le Maire à déposer un dossier de subvention réactualisé et notamment un nouveau plan de financement auprès du Conseil départemental en tenant compte de la nouvelle estimation des travaux par l'ATDA. La subvention préalablement accordée s'élève à 83 694.00 €.

IV – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2020 – PROGRAMME SPÉCIFIQUE « GRANDS PROJETS CULTURELS, TOURISTIQUES OU SPORTIFS »

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2020 auprès de la Préfecture de l'Allier dans le cadre du programme spécifique « Grands projets culturels, touristiques ou sportifs », pour la partie éligible des travaux d'aménagements de plein air des terrains situés à l'arrière la salle Henri Baron. La subvention sollicitée s'élève à 61 914.00 €.

V – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE – TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie 2020, pour les travaux de réfection de 7 voies communales et chemins ruraux. La subvention sollicitée s'élève à 25 518.90 €.

VI – DEMANDES DE SUBVENTIONS LIÉES À LA RESTAURATION DE L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-JULIEN

Une étude de faisabilité de mise en valeur de l'église « Saint-Julien » a été menée. Il est question de la restauration des peintures du chœur, et de la reprise de l'éclairage du chœur, de la nef centrale et du transept.

Dans la perspective de ce projet de travaux, le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer :

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de soutien aux travaux sur le patrimoine rural non protégé. La subvention sollicitée s'élève à 6 558.00 €.

- un dossier de demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes. La subvention sollicitée s'élève à 4 000.00 €. Une campagne de mobilisation du mécénat populaire sera en parallèle lancée auprès de la Fondation du Patrimoine.

VII – PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2020

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention sur le produit des amendes de police pour la mise en place de signalisation horizontale et de panneaux de signalisation routière en agglomération. La subvention sollicitée s'élève à 722.29 €.

VIII – DEMANDE D'AIDE À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du SDE 03 pour le remplacement d'une chaudière au gaz en une chaudière à condensation au bureau de Poste, dans le cadre d'un programme d'aide à la maîtrise de l'énergie. La subvention sollicitée s'élève à 789.60 €.

IX – ÉCLAIRAGE CHEMIN PIÉTON DE LA SALLE HENRI BARON AU LOTISSEMENT DES FONDS DE PRESLE ET FUTUR PARKING

Dans le cadre du projet d'aménagements de plein air à l'arrière de la salle Henri Baron, M. le Maire présente le plan de financement proposé par le SDE 03 pour une estimation des travaux d'éclairage d'un chemin piéton et d'un futur parking.

Ces travaux s'élèvent à un montant total de 15 100 € dont 11 392 € à la charge de la commune.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement estimatif relatif à ces travaux pour un montant total de 15 100 € dont 11 392 € HT restant à la charge de la commune.

X – BAIL COMMERCIAL DU RESTAURANT HENRI IV

M. le Maire indique que le fonds de commerce du Restaurant Henri IV a été cédé par la SAS LA PROVENCE, représentée par M. et Mme RICHAUD, à la SAS MAGELOR, représentée par Mme BADIN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la cession du bail commercial des 11 et 12 juillet 2014 par la SAS LA PROVENCE à la SAS MAGELOR,

- décide de résilier le précédent bail commercial et d'en conclure un nouveau entre la commune de Neuilly le Réal et la SAS MAGELOR pour y exercer l'activité principale de restaurant traditionnel,

- autorise la réalisation de travaux dans le bien loué avant le début de l'exercice de l'activité,

- fixe le montant annuel du loyer à 5 178.30 €, en accordant une franchise de loyer jusqu'au 29 février 2020 pour permettre la réalisation de travaux utiles à leur installation. Ce montant sera par la suite réévalué selon l'indice de révision des loyers.

XI – SEUIL DES MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil municipal a modifié le règlement communal des conditions de publicité et de mise en concurrence, en portant le premier seuil, jusqu'auquel les marchés peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence, de 25 000 € à 40 000 €.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu de la réunion du SDE 03

M. PRONCHERY dresse un compte-rendu de la réunion du comité syndical du SDE 03 à laquelle il a participé le 31 janvier 2020. Il annonce notamment que :

- Suite aux intempéries ayant eu lieu en Ardèche et dans la Drôme, privant de nombreux foyers d'électricité pendant un long moment, le SDE souhaite mettre en place dans chaque commune de l'Allier un groupe électrogène à côté de chaque transformateur, à un emplacement décidé à l'avance avec les maires.
- Les bornes de recharge des véhicules électriques seront gérées par l'entreprise Vinci, ce qui induira une augmentation significative des abonnements.
- Une aide peut être apportée aux communes pour l'équipement en éclairage extérieur des monuments historiques ou édifices importants.
- Lorsqu'un méthaniseur sera installé chez un exploitant, celui-ci devra prendre à sa charge la réparation de la voirie qui serait dégradée par le flux de poids-lourds généré par cette installation. Le nombre de nouveaux méthaniseurs qui devraient être installés dans le futur est évalué à 3 par an, pour atteindre le nombre de 100 en 2050.
- Dans le cadre du développement de la fibre optique, le SDE 03 rappelle que la numérotation des hameaux va devenir nécessaire ; celle-ci a déjà été réalisée au cours de ce mandat dans notre commune.
- Un nouvel appel à concurrence a été lancé pour les marchés de groupement d'énergie entre 2021 et 2024 ; 10 fournisseurs d'énergie se sont déjà portés candidats.

Commission des travaux

La prochaine réunion de la commission des travaux est fixée au lundi 10 février 2020 à 15h30.

Fin de mandat

M. GONNOT et M. BAUDOIN remercient l'ensemble des membres du Conseil municipal pour tout le travail agréable et très enrichissant qui a été effectué en équipe afin de permettre de conserver le patrimoine communal et de contribuer quotidiennement au maintien et au développement des services et du cadre de vie de la commune.

Déploiement de la fibre optique

M. le Maire informe que le début des travaux pour déployer la fibre optique dans la commune est prévu pour le printemps 2020. L'emplacement des armoires de répartition de la fibre a été défini avec Orange. L'installation commencera par le centre-bourg puis se déploiera et s'élargira petit à petit pour arriver à une couverture complète de la commune en fibre-optique fin 2021. Les abonnements à la fibre seront proposés aux habitants au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Il est également précisé que chaque personne sera libre de choisir son opérateur.

Le 14 février 2020

Le Maire,
Hervé BAUDOIN

